

RUBS : quatre associations saisissent le Tribunal administratif contre le permis de construire de Venise 2

Dans la lutte engagée depuis un an contre le projet immobilier Venise 2, une nouvelle étape est franchie avec le dépôt d'un recours contentieux par 4 associations auprès du Tribunal administratif. Tant au regard du dramatique contexte climatique auquel nous faisons face, que sur la forme du projet, nous maintenons que cette construction au bord du Suzon doit être abandonnée.

Fin mars 2023, nous, associations de défense de l'environnement - Les Amis de la Terre Côte-d'Or, la fédération France Nature Environnement Côte-d'Or, la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté et les Ami-es des Jardins de l'Engrenage - avons [demandé au Maire de Dijon le retrait du permis de construire](#) qu'il a accordé le 23 janvier pour le projet immobilier Venise 2.

Mi-mai, c'est par [un refus que l'adjoint à l'urbanisme nous a répondu](#).

Nous venons donc de déposer auprès du Tribunal administratif de Dijon une [requête en annulation du permis de construire pour illégalité](#).

Un îlot de fraîcheur en pleine canicule

Année après année, les extrêmes climatiques se font inexorablement sentir. Les modèles climatiques indiquent que Dijon, à l'horizon 2050, devrait être [l'une des villes de France les plus affectées par la hausse des températures](#). Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et fortes, nous devons préserver l'habitabilité de la ville.

Au lieu de poursuivre dans la folle logique du toujours plus de logements, nous pensons qu'il est **vital de limiter au maximum les constructions**, qui doivent être réfléchies dans un contexte de préservation de la biodiversité, de maintien en secteur urbain dense d'îlots de fraîcheur et de verdure, en concertation directe et ouverte avec les populations riveraines. En tout état de cause, il nous paraît indispensable d'éviter toute artificialisation nette, en ville comme en zones péri-urbaines ou rurales.

Le risque inondation inconsideré

Le projet Venise 2 prévoit d'implanter plusieurs maisons en zone inondable du Plan de Prévention des Risques Naturels, alors même que ce plan de prévention évalue les risques sur la base des pluies records du siècle dernier, qui seront battus dans les décennies à venir par des épisodes de pluies torrentielles moins fréquents, mais plus intenses. Nous soulignons **qu'envisager de construire des habitations en zone inondable n'est pas sérieux**.

Ceci sans parler des **risques que ce projet fait courir pour l'ensemble du quartier**

Charmette situé en aval : le projet Venise 2 prévoit que les eaux pluviales des jardins se déverseront dans le Suzon, venant ajouter un flux d'eau et augmentant le risque de crue.

Qui plus est, l'abattage de 80 arbres de la ripisylve, mis en évidence sur les plans, risque de fragiliser les berges du Suzon et d'accélérer l'écoulement de l'eau.

De nouvelles espèces recensées à la RUBS

Au-delà des espèces de papillons et d'oiseaux dont la présence avaient déjà été mise en exergue lors de précédentes procédures, de **nouveaux inventaires réalisés au printemps** montrent que la Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon est riche de plusieurs espèces

de coléoptères et d'orthoptères, que les chauves-souris y ont élu domicile et que de petits mammifères y trouvent refuge. Les amphibiens font profiter les riverains de leurs chants, en particulier l'alyte accoucheur, petit crapaud, qui a fait l'objet d'une [enquête cette année par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun](#).

Cette biodiversité ordinaire constitue le patrimoine des Dijonnaises et des Dijonnais. **Nul ne devrait pouvoir s'arroger le droit de les en priver.**

Notre action en justice vise à l'abandon total du projet immobilier Venise 2 ouvrant la voie à la protection complète de la Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon.

Associations signataires :

Les Amis de la Terre Côte-d'Or, la fédération France Nature Environnement Côte-d'Or, la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté et les Ami-es des Jardins de l'Engrenage

Contact : alerte-beton@riseup.net

Dijon, le 27 août 2023

